association pour la sauvegarde de morges

Bulletin d'information N° 47 - Février 2007 - Case postale 2218 - 1110 Morges 2 - CCP 10-17957-7 - http://asm-morges.ch/

Mobilité Douce

Le prix du mérite ASM 2007: Votez jusqu'au 31 mars

Sommaire:

	PAGES
Editorial	3
Morges et les piétons	4-5
Pour la promotion de l'usage du vélo à Morges	6
Depuis plus de trente ans, une multitude d'études	7
Un immobilisme qui a assez duré	8
PRIX du MERITE 2007	9-12
Un immeuble qui frappe	13
Le sentier de la Morges inauguré	14
Les guides d'accueil de Morges	15
Mises à l'enquête	16
Du nouveau concernant le chapiteau	17
Les eaux de Froideville et Ballens	18
Nuisances	19
Coupon-réponse pour le PRIX du MERITE 2007	20

Dans ce cahier est glissé un bulletin de versement.
Merci de régler votre cotisation 2007 avant le premier mars. (Rappel: CHF 20.--/an)
Aux personnes qui souhaitent utiliser ce bulletin pour devenir membre: SVP, mentionner «nouveau membre». Merci!

Impressum

Bulletin no. 47 - février 2007

Edité par l'Association pour la Sauvegarde de Morges ASM
Case 2218, 1110 Morges 2
CCP 10-17957-7
Site Internet : http://asm-morges.ch/
Courriel info@asm-morges.ch
Cotisation annuelle: CHF 20.--.

Président: J. Longchamp, Banc-Vert 17, 1110 Morges, tél. 021 801 02 27

Membres du comité: Mme F. Kawkabani et MM J. Alméras, F. Amrhein, F. Garnier, J.-P. Morisetti et G. Landolt.

Crédit photographique: Jean Alméras, Franz Amrhein, Thierry Biéler, Francis Garnier, Emile Jan.

Graphisme du logo et conseils: Vincent Jaques, Sophie et Michel Davitti.

Impression: Imprimerie Carrara Morges

Tirage : 500 exemplaires

Editorial

Mobilité douce

A bicyclette !

Notre société, malade de la vitesse, du prestige, du confort, a oublié qu'il y a moins de cinquante ans, les artisans, les boulangers ou les fleuristes, même les vitriers (mais oui), les professeurs du collège bien sûr aussi, se déplaçaient à bicyclette.

Ce moyen de transport était normal et personne ne prenait sa voiture pour aller acheter un journal ou un paquet de cigarettes.

Depuis quelques années, certains aménagements facilitent la vie des cyclistes, toutefois bien peu d'usagers en profitent!

Mais nous avons des modèles qui devraient nous inspirer à poursuivre les améliorations. La Hollande, très dense et terriblement urbanisée, a créé un réseau de pistes cyclables dans tout le plat pays. Il s'agit de vraies routes sécurisées avec leurs feux aux carrefours, ceci aussi bien à la campagne qu'en ville. Les automobilistes respectent scrupuleusement les cyclistes, car les sanctions en cas d'accident sont très sévères. Le vélo fait partie intégrante de la vie de ce peuple qui, comme la lecture de Tintin, se pratique de 7 à 77 ans... Et je reste modeste.

Un autre pays qui était entièrement cycliste est en passe de l'oublier, c'est la Chine. On voit aujourd'hui pointer le début du désastre. On peut imaginer ce que le rêve d'accéder à une voiture représente en dépense d'énergie, donc en pollution et gaspillage de territoire, lorsqu'on sait qu'on recensait à Pékin, il y a 10 ans, plus de 10 millions de vélos. Il en va de même pour d'autres pays émergents. Ainsi on piochera de manière exponentielle dans nos ressources et... après nous le déluge.

La bicyclette, c'est une philosophie de sagesse. Vous respectez la société tout en vous déplaçant et vous vous maintenez en forme physique ! Que trouver de mieux ? Savoir voler comme les oiseaux, mais demandez à Icare, ce n'est pas facile.

A pied aussi, dans un espace public attractif

Revenons à Morges. Pour éviter l'anarchie et l'asphyxie du territoire, nos autorités sont donc en train de mettre en place un plan d'aménagement basé, entre autres, sur une densification de la construction. On va construire de grands immeubles, mais, nous promet-on, dans un cadre urbain de haut niveau.

Vis-à-vis des Morgiens qui verront pousser de nouveaux immeubles dans leur environnement coutumier, comme par rapport aux futurs nouveaux résidents, nos édiles prennent en fait l'engagement formel d'offrir un espace public et un environnement urbain de très grande qualité.

Un élément-clé pour la réussite de ce plan est le passage accru à une mobilité douce. Cela ne se fera pas comme par enchantement. Volonté politique persistante, stratégies intelligentes à long terme, concertations constantes sont indispensables pour réaliser les aménagements et la promotion de cette mobilité douce.

A terme, une très grande partie des déplacements devra se faire à pied ou à vélo en complémentarité avec les transports publics. Pour cela, il faut arriver à donner envie à tous d'utiliser ainsi l'espace public. C'est un beau défi à relever. La mobilité douce, c'est d'ailleurs le seul domaine des projets actuels, dans lequel les réalisations concrètes peuvent débuter tout de suite. Alors à l'œuvre !

L'ASM et la mobilité douce

Notre association n'a pas attendu le XXIe siècle pour promouvoir la mobilité douce.

- Alors conseiller communal, M. le docteur Louis Golay qui deviendra fondateur de l'ASM et premier président déposait en 1976 (oui, il y a plus de trente ans!!!) une motion demandant la création de pistes cyclables.
- Notre bulletin n° 18 du mois de janvier 1995 (12 ans déjà) offrait une grande carte A3 du territoire communal avec les itinéraires à pied et à vélo existants, à aménager ou à compléter. On pouvait y faire la connaissance du «TOLONAY», piste cyclable / itinéraire pédestre sûr et presque à plat de Tolochenaz-gare à Lonay. Par ailleurs, un article intitulé «Misères et grandeurs des chemins pédestres» présentait des cas concrets.

Morges et les Piétons

Analyse 1994

En 1994, l'ASM avait procédé à une analyse détaillée de la qualité des chemins pédestres à Morges et ses environs. Cette étude, intitulée « Misères et Grandeurs des cheminements piétonniers», avait été publiée in extenso par le journal «la Côte» sous la plume de Martine Rochat dans ses éditions parues entre le 15 et le 27 septembre 1994, avant d'être reprise par notre bulletin no 18.

L'ASM précisait tout d'abord les critères utilisés pour juger de la qualité des chemins (être sûr, plaisant, direct et mener quelque part sans être interrompu), avant d'établir l'inventaire des problèmes et d'apporter quelques propositions pour y remédier.

12 ans ont passé

Les points noirs définis par l'analyse de 1994 sont toujours là, encore amplifiés par le trafic automobile qui a augmenté durant cette période, et avec lui son lot de désagréments, tels la pollution de l'air, le bruit...

Le SDRM

Pour les responsables du Schéma directeur de la région morgienne (SDRM), récemment mis en consultation auprès des communes, seuls le renforcement des transports publics et la mobilité douce sont à même, à court terme, d'éviter l'asphyxie qui menace la région.

Le déplacement de l'autoroute ne se fera pas avant une trentaine d'années et le trafic qui ne cesse d'augmenter se reporte sur le réseau local. Pourtant, il n'est plus envisageable d'adapter les infrastructures routières, tant pour des raisons financières que techniques et environnementales.

Mais le SDRM ne fournit pas de solutions, pas de réponses concrètes, ni même de stratégie. Raison pour laquelle l'ASM estime qu'il est de son rôle de faire des propositions, aussi farfelues soient-elles, afin de susciter le débat et faire, comme l'on dit, bouger les choses.

Si par sa surface réduite (4 km²), la Commune de Morges permet des déplacements piétons n'excédant pas 15 à 20 minutes entre domicile et gare ou commerces, les cheminements existants ne répondent pas toujours aux critères de qualité définis dans l'étude de 1994. Circuler parallèlement au lac et à l'autoroute pose peu de problèmes, mais il n'en va pas de même dans le sens transversal. Sur une distance de 2,5 km, il n'existe que 5 points de traversée de l'autoroute et des voies de chemin de fer.

Avenue des Pâquis *(Ci-dessous)*

Ils sont peu nombreux les piétons à suivre cet itinéraire, univers de béton et d'asphalte. L'attente aux passages protégés est de quelque 3 minutes.

Passage Yersin-Rosemont *(Ci-dessous)*

C'est le passage que doivent emprunter de nombreux enfants se rendant au collège de Beausobre. En dépit de la limitation de la vitesse à 50 km/h, la traversée de J.-J. Cart, non protégée par une signalisation lumineuse, n'est pas des plus sûres. Le tunnel pour piétons projeté à côté du tunnel existant qui sera réservé aux voitures ne résoudra pas le problème. Pourquoi ne pas créer une passerelle enjambant J.-J. Cart?

Chemin des Zizelettes *(Ci-dessous)*

Trop peu fréquenté, ce chemin qui bute sur la Morges pourrait être prolongé par une passerelle accolée au pont du chemin de fer jusqu'à St-Roch et permettrait de rejoindre la gare par la prolongation du sous-voie réclamé depuis longtemps.

Passage de Saint-Jean *(Ci-contre)*

C'est aujourd'hui le seul passage sous l'autoroute et les voies CFF réservé aux piétons et cyclistes. Mais au vu de son état, sale et noirâtre, il est vraiment peu engageant. Ce passage important, parce que situé près d'une halte CFF et de 2 arrêts de bus, permettant un accès aisé au bord du lac doit être réhabilité, à savoir peint et éclairé.

Passage de la Gare

Illustré dans l'analyse de 1994 par un entonnoir, il voit dans un sens passer les voitures déboulant de Warnery, du Moulin et de Marcelin, et les véhicules rebroussant chemin après être sortis du parking du Pont-Neuf. Sombre et bruyant, il est pourtant le passage obligé de la majorité des piétons venant du Nord.
L'ASM a souvent proposé (en vain!) de prolonger le passage sous-voie de la gare à St-Roch, ce qui permettrait à de nombreux piétons d'éviter le passage de la gare.

Route de Tolochenaz *(Ci-dessous)*

La situation est un peu la même qu'aux Pâquis. Si la traversée vers Riond-Bosson semble problématique, pourquoi ne pas réaliser une passerelle longeant le BAM qui enjamberait l'autoroute et permettrait aux habitants de la Gottaz et du futur quartier de la Longeraie de rejoindre la gare par le chemin des Zizelettes?

Croisement Charpentiers - rue Centrale *(Ci-dessous)*

Mais au centre ville aussi, le piéton est confronté à des situations peu engageantes :
Depuis 1992, une bien malheureuse option conduit les piétons 15 pieds sous terre pour laisser la voie libre aux voitures, sans aucun égard pour les personnes à mobilité réduite (pentes inacceptables).

Trottoirs *(Ci-dessous)*

Il est indispensable que les trottoirs soient réservés aux seuls piétons et ne soient pas utilisés comme place de stationnement.

Il serait temps de revenir à une conception un plus moderne de la ville et de redonner sa vraie place au piéton, c'est-à-dire en surface, et cela sans que le trafic en soit vraiment affecté.

Un exemple, la ville de Köniz (38'000 hab.) est traversée par une route principale où passent comme à Morges environ 18'000 véh/j. Non seulement les piétons traversent en surface, mais les passages cloutés ont été supprimés par la grâce d'une limitation de la vitesse à 30 km/h sur un tronçon de 300 m, soit l'équivalent de la rue des Charpentiers.

Et cela fonctionne. Pourquoi pas à Morges?

Financement

Toutes les mesures à prendre ont un coût. Mais aujourd'hui la mobilité fait partie intégrante du Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et à ce titre doit bénéficier de la manne fédérale, c'est-à-dire du Fonds d'infrastructure. La Confédération reconnaît la mobilité douce comme un élément de base du transport des personnes. Encore faudrait-il avoir des projets crédibles à soumettre à Berne!

Pédibus

Un point positif ! La Municipalité, mieux dotée en moyens que l'ASM, a décidé de reprendre le Pédibus. La Direction des espaces publics en charge du dossier a déjà recensé géographiquement tous les enfants susceptibles d'emprunter ce moyen de transport et va prochainement organiser des séances d'information pour sensibiliser les parents.
A titre de rappel, jusqu'à ce jour seules 3 lignes fonctionnaient et les 3 dans le quartier Chanel-Reneveyres.

« Pour la promotion de l'usage du vélo à Morges »

Parent pauvre

Le vélo comme mode de déplacement est le parent pauvre des politiques publiques de ces dernières années. Son potentiel de développement est pourtant très important : en effet, selon l'office fédéral de la statistique, un tiers des déplacements en voiture se font sur des trajets de moins de 3 km, distance qui pourrait facilement être parcourue à vélo.

Une renaissance?

Aujourd'hui, on redécouvre toutefois peu à peu le vélo comme moyen de transport. Rapide, non polluante et silencieuse, la petite reine a tout pour retrouver la place qu'elle mérite.

Sur de petites distances en milieu urbain, le vélo est le mode de transport le plus rapide car les cyclistes ignorent les problèmes de stationnement et d'embouteillage.

Le vélo peut donc apporter une contribution importante à la résolution des problèmes de mobilité, de bruit et de pollution à Morges, ville de diamètre idéal à parcourir en vélo.

L'usage régulier de la bicyclette permet également de maintenir ses adeptes en bonne santé. Il est prouvé qu'un effort physique quotidien, même à petites doses, est bien plus efficace pour rester en bonne santé que quelques heures hebdomadaires de sport à plein régime. Une demi-heure de mouvement par jour réduit jusqu'à près des deux tiers le risque d'infarctus. Il faut offrir des conditions qui incitent une partie de la population à se déplacer au quotidien à vélo.

A Morges

Bien que depuis longtemps les Morgiens se plaignent de la pollution, de l'excès de trafic et des embouteillages, contrairement à d'autres villes, à Morges, on n'a presque rien fait pour rendre la cité agréable aux cyclistes.

Aujourd'hui il s'agit de mener une politique active de promotion du vélo: construction d'aménagements cyclables, stationnements sécurisés pour les vélos ou encore développement de la complémentarité avec les transports publics.

Il serait inexact de prétendre que les autorités morgiennes n'ont rien entrepris en faveur des cyclistes. (Plusieurs exemples de réalisations récentes sont disséminés dans ce bulletin. *Pages 6, 15, 19)*

(Ci-dessous) Les cyclistes sont autorisés à utiliser les nouveaux couloirs bus de l'avenue Paderewski.

Concrètement, une politique communale pourrait s'appuyer notamment sur les axes suivants :

- Désignation d'un responsable pour coordonner et planifier les aménagements vélo sur les routes communales.
- Mise en place de parkings vélos sécurisés (avec possibilité d'attacher le vélo à un point fixe) sur la place de la gare de Morges et au nord de la gare. La demande est extrêmement forte. La gare est bien desservie par le trafic grandes lignes et fait partie du programme des CFF, « votre deux-roues à la gare ». Pour la somme modique de 50'000 fr. la ville de Morges pourrait construire 200 places pour vélo ! Rappelons qu'une place de stationnement pour voiture = 10 places pour vélo.
- Création d'une vélostation dans cette gare (parking à vélo couvert sécurisé offrant plusieurs services: douches, consignes, réparations, location, etc) ; pour éviter les vols répétitifs à la gare .
- Inciter les entreprises de Morges à participer à l'action nationale en juin « bike to work » infos sur *www.biketowork.ch* délai d'inscription fin février 2007 .
- Inciter les commerces à offrir des stationnements vélos pour éviter la fuite de leurs clients en périphérie de la ville. En effet, les commerces ont un rôle essentiel d'animation de la ville et jouent la carte de la proximité. Alors que le vélo est le mode de transport de proximité le plus efficace*.
- Etablir un plan de mobilité interne à l'administration Morgienne intégrant le vélo comme composante importante .
- Rechercher des financements cantonaux et fédéraux (Il existe un programme fédéral de promotion de la mobilité douce) pour la promotion du vélo.
- Elaborer un plan directeur communal et cantonal des déplacements à vélo qui dépassent les vœux pieux.
- Mettre en place un prêt vélo gratuit « Morges Roule » (comme « Lausanne Roule », « Renens Roule », etc).

* A disposition sur demande étude « Vélo et piétons dynamisent les commerces de proximité » *Pro Vélo*

(Ci-dessous) Les cyclistes sont autorisés à rouler à contre-sens sur le Quai du Mont-Blanc, ce qui leur permet de gagner le Parc de l'Indépendance.

Depuis plus de 20 ans, une multitude d'études... Il est temps de passer à l'action par des réalisations concrètes!

Extraites de leur carton, voici une multitide d'études publiques ou privées réalisées sur les aménagements en faveur des cyclistes à Morges.
Il y a donc plus de vingt ans qu'on étudie... sans grand résultat.
N'est-il pas grand temps de passer à l'action?

Un immobilisme qui a assez duré

Cela fait des décennies que cela dure : tout le monde se déclare favorable à la sécurité des cyclistes, à la promotion du vélo. Les expressions de « mobilité douce », « transfert modal » ponctuent à l'envi le discours public et ... rien (ou si peu) ne se concrétise dans notre ville et notre région.
Ailleurs, les exemples positifs enseignent que c'est grâce à une NOUVELLE MANIERE DE TRAVAILLER qu'on a pu sortir de la routine inefficace et passer à des réalisations pour la promotion du vélo.

Voici les éléments indispensables pour que cela change:

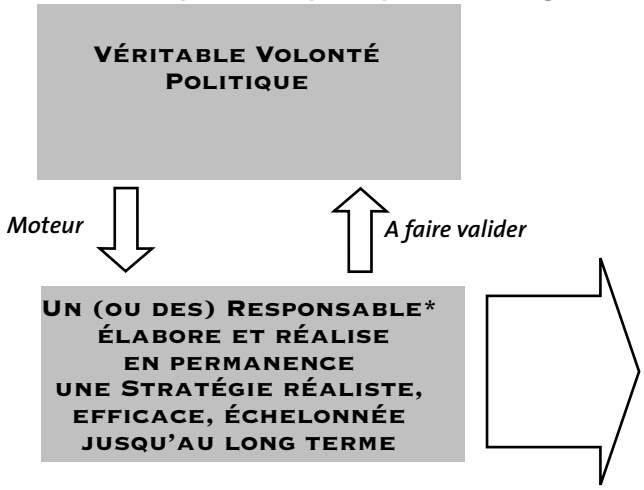

** Indispensable qu'il soit un expert en aménagement et un pratiquant du vélo quotidien*

A cause de leurs interférences, tous les domaines doivent être mis en chantier simultanément.

- analyse de la *situation* (recensement des points noirs)
- analyse de la *demande* actuelle et potentielle
- *projets* (aménagements construits, continuité des itinéraires, fléchage)
- vérification de la *compatibilité* de tous les projets avec la promotion du vélo
- collaboration étroite et travail commun avec les *communes voisines*
- contacts et dialogues en continu avec les *usagers et associations*
- *promotion du vélo* auprès des commerces, des écoles, des entreprises, des employés de la commune et de l'Etat

Pro Velo Région Lausanne-Morges,

Association pour la promotion du vélo en Suisse, (héritière de la défunte APIC, association morgienne créée en 1985) fondée en 2001 sous le nom de CYCLIC s'est développée rapidement.

- Offre gratuitement des prestations intéressantes à ses membres: cours de conduite cycliste, cours mécanique, rabais lors de foires à vélo ou encore chez les marchands de vélos partenaires.
- Compte aujourd'hui plus de 950 membres dans la région. A terme, passer la barre des mille cinq cents membres permettrait de gagner du poids pour faire entendre les revendications des cyclistes quotidiens.
- Adhésion sous *www.pro-velo-morges.ch*

L'amenagement de l'espace public, un domaine en constante et rapide évolution

Le dernier numéro de la revue «Leonardo» présente un panorama des discussions au sujet du péage urbain/ routier comme moyen de gérer la mobilité en ville. *[http://www.verkehrsclub.ch/content/cmscontent/104799_leonardo_5_06_dossier_fr.pdf]*. Il en ressort que, pour les agglomérations suisses, c'est plutôt une politique restrictive du parcage qui serait efficace.

Autre débat intéressant: Faut-il supprimer les passages pour piétons? Une journée d'étude s'est penchée sur cette question. Compte-rendu dans la revue «Rue de l'Avenir» 4/2006 *[www.rue-avenir.ch/]*

Quelques mauvaises raisons de ne pas utiliser le vélo

Lorsqu'on évoque le fait de se déplacer à vélo de manière habituelle, les mêmes réactions reviennent sans cesse:

- Mais, me direz-vous, lorsque ça monte? Alors on appuie un peu plus sur les pédales et, avec un minimum d'entraînement, on monte partout ou on s'achète un vélo électrique...

- Et le trafic? Oui, par moment et par endroit c'est risqué... Raison de plus pour demander des aménagements plus sûrs.

- Et la pluie? D'abord il ne pleut pas tous les jours, mais reconnaissons que ce n'est pas drôle, encore que des équipements existent qui sont très efficaces pour les courts trajets quotidiens.

- Et on arrive trempés de sueur? Parfois, oui, la douche s'impose. Mais l'habitué, qui sait doser son effort, peut choisir d'arriver dans un état convenable.

- Et tout ce que j'ai à transporter? Avez-vous déjà testé ce que peut embarquer un panier de vélo?

Prix du mérite 2007

bulletin de réponse page 20

Depuis quelques années, seules les rénovations d'immeuble du centre ville semblaient avoir la cote auprès des personnes participant à notre concours, nous avons dès lors décidé cette année d'attribuer 2 prix, afin que les nouvelles constructions, dont certaines sont dignes de figurer à notre palmarès, puissent également être prises en compte:

- 1 PRIX pour les réalisations nouvelles ou des extensions

- 1 PRIX pour des restaurations

Constructions nouvelles

1. Hôpital
Extensions et transformations
Ensemble Architecture et Urbanisme, Lausanne

2. Avenue de Vertou
Maison funéraire
A. Michel et J.-P. Fragnière, Morges

3. Avenue des Reneveyres 13
Maison individuelle
Alain Strauss, Lully

4. Avenue St-Jean 9bis
Immeuble de 2 appartements
Raymond Vuillemin, Yverdon

5. Chemin de l'Alouette 3
Immeuble de 6 appartements
François Meier, Morges

6. Chemin du Banc-Vert 5
Immeuble de 12 appartements
Meir Sadras, Lausanne

Prix du mérite 2007 (suite)

7. Chemin du Bochet 13
Immeuble de 30 appartements
Francis Goetschmann, Carouge

8. Chemin du Crêt 10
Immeuble de 4 appartements
Alexandra Sennwald, Denges

9. Chemin Claude Anet
5 villas
Félix Krenz, Morges

10. Rue des Charpentiers 24
2 immeubles de 10 appartements
de Benoît & Wagner, Lausanne

11. Rue des Charpentiers 26-28
Immeuble d'habitation
NEOS Architecture, Lausanne

12. Rue des Vignerons 1, 3 et 11
4 immeubles d'habitation et de bureaux
Yves Braunschweig, Lausanne

bulletin de réponse page 20

13. Rue Docteur Yersin 10
Halle de stockage
G. Chevalier SA, Morges

Les numéros 1 à 13 (constructions nouvelles) font l'objet d'un vote

Rénovations, restaurations importantes

21. Avenue de Chanel
Réfection de la salle de gymnastique
Compact architecture et planification, Tolochenaz

22. Avenue du Moulin 7-9
Rénovation totale de l'enveloppe, agrandissement balcons
H. Oberli CMO, Villeneuve

23. Avenue de la Vogeaz 13-15
Rénovation totale de 2 immeubles locatifs
MGM Architectes Associés, Bussigny

24. Grand-Rue 88
Transformation du rez-de-chaussée de la Couronne
J.-F. Lecouturier, Nyon

Prix du mérite 2007 (fin)

bulletin de réponse page 20

25. Rue St-Louis 6

Transformation de la grange en habitation
Roland Lorenz Compact, Tolochenaz

26. Place de l'Eglise,

Restauration du temple, 1e étape
Jean-Paul Crausaz, Lausanne

27. Grand-Rue 54 Musée Forel

Réhabilitations intérieures et extérieures
Philippe André, Lausanne

Hors concours

Sur le quai Lochmann, le limnigraphe, que les services communaux ont remis en état, enregistre les variations du niveau du Léman

Les numéros 21 à 27 (rénovations) font l'objet d'un second vote.

Bulletin de vote et instructions à la page 20

Vous appréciez le travail de l'ASM, alors ne manquez pas:

- **de faire lire ce bulletin,**
- **de vous annoncer pour une participation au travail de l'association,**
- **de réagir à notre action,**
- **de nous aider à découvrir de nouvelles personnes susceptibles de devenir guides d'accueil de Morges.**

Un nouvel immeuble qui frappe

Nécessité de densifier

La périurbanisation pousse ses tentacules de béton dans nos campagnes. Nous nous devons de sauvegarder les espaces verts qui absorbent notre CO^2 en excès; comment? À la chinoise en limitant le nombre d'enfants? Ou plus humainement en densifiant nos cités.

Le quartier du Bochet; nom qui signifie bosquet, et des Uttins, déformation de hautain (vigne haute) en huttins ou Uttins à Morges, avait gardé un champ, terrain vague utilisé 2 semaines l'an pour la Convention chrétienne qui y dressait une grande tente pour permettre aux évangélistes de se recycler et fraterniser en chantant des cantiques.

Un immeuble étonnant, mais de qualité

Aujourd'hui, la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel y a construit un immeuble.

Massif, il étonne, il agresse. Est-il trop grand? Non à l'aune du nombre de boîtes aux lettres, il y en a 33, alors que les 5 immeubles voisins qui l'entourent en ont respectivement 8, 9, 16, 22 et 28.

Les façades latérales sont jaune orange avec d'étroites fenêtres; ces parois sont faites de béton, de laine de verre, d'espaces où l'air circule et d'une épaisse plaque de plastique, bref un mille-feuilles glacé au miel...

La façade côté Jura présente des fenêtres à mi-hauteur (vitres et cadres métal) protégées par de petits avant-toits. La façade côté lac est une succession de larges baies vitrées donnant sur un jardin arborisé, forêt en devenir, avec en plus une place de jeux pour enfants, le tout posé sur un grand garage parc, suffisant pour ne pas encombrer de carrosseries les étroits chemins du quartier.

L'immeuble est donc bien implanté dans la parcelle près de la route et près d'un large espace vert.

Quant au toit métallique en demi cylindre, il frappe par son mécanisme ingénieux: des lamelles horizontales et orientables protègent de la chaleur en été; un rideau supplémentaire coulisse latéralement et découvre de vastes balcons baignoire bien carrés.

Bochet 13

Malgré un nombre de logements important, chaque appartement reçoit la belle lumière du sud et domine un vaste espace vert.

(Ci-contre)

Lors de la mise à l'enquête, l'ASM s'était élevé contre le toit en demi-cylindre. (Ci-dessous)

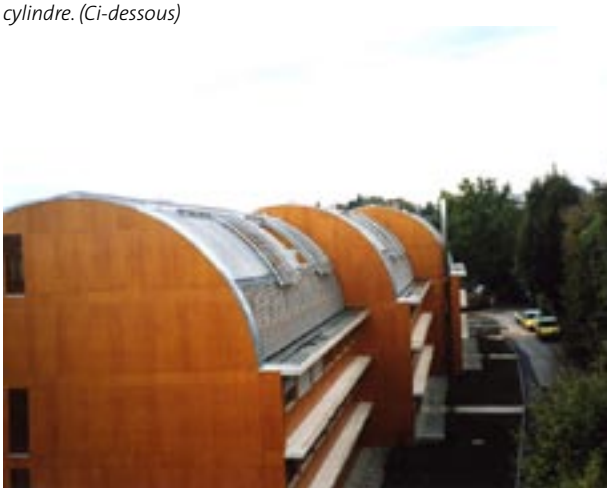

Bref, cet immeuble sort des chemins battus, il est accessible aux infirmes en poussette; il a par contre un gros défaut: l'absence de capteurs solaires qui auraient diminué la facture énergétique.

Quant à l'intérieur, les espaces sont grands, luxueux.

Un immeuble trop petit?

En définitive, cet immeuble est trop petit pour combattre la périurbanisation. Densifier, c'est construire en hauteur. Il eût fallu un gratte-ciel de 40 étages avec toute une ville à l'intérieur de ses quatre murs: ateliers, commerces, appartements, cinéma, théâtre, discothèque, toute une vie; plus de pendulaires, un espace vert.

Il nous faut choisir : gratte-ciel ou périurbanisation.

Louis Golay

Remarques de l'ASM

Le cas de cet immeuble est emblématique: Ce sont des voisins qui, une fois la construction finie, nous ont alertés pour nous dire à quel point ils se sentaient agressés par la masse imposante qu'on venait de construire.

Pourtant, de toute évidence, les propriétaires et architectes ont cherché à offrir une bonne qualité de vie aux futurs habitants du Bochet 13.

Dans le cadre du projet d'agglomération (en profitant du boom immobilier actuel), on veut inciter à une densification de l'habitat en ville mêlé à des activités. Les cas de constructions importantes auxquelles les voisins auront de la peine à s'habituer vont donc se reproduire fréquemment à Morges. Comment faire pour que la bonne qualité soit la règle de ces futures constructions? Il serait bon que des architectes puissent proposer des solutions audacieuses.

23 septembre 2006: Le sentier de la Morges inauguré

Au matin, une petite foule se réunit devant le collège du Petit-Dézaley pour assister à la partie officielle.

L'allocution de M. Frédéric Jomini, municipal, fut annoncée par une sonnerie de trompettes thébaines.

Les premiers courageux se lancent sur une longue rampe d'escaliers construits quelques semaines plus tôt par des bénévoles.

Un accueil des plus sympathiques attendait les marcheurs, dans la forêt de Monnaz. Des vignerons du lieu distribuaient de succulentes grappes de raisin.

L'accueil de Monnaz fut très généreux et convivial. On avait annoncé un apéro... C'était un repas qui se prolongea dans la bonne humeur.

Avant de détruire les murs entre les communes, M. Pierre Duruz, syndic sait les utiliser à bon escient.

Le sentier de la Morges (très glissant à la mauvaise saison) est pourtant praticable toute l'année.

Papillons à l'Office du tourisme

Les guides d'accueil de Morges

Sous le porche, les guides suivent attentivement les explications de Mme Brigitte Pradervand, historienne de l'art, qui a participé aux recherches sur Romainmôtier et à la mise en valeur du prieuré. (Madame Pradervand a participé dernièrement aux réflexions concernant la restauration du temple de Morges.)

Le groupe des guides d'accueil de Morges devant l'emplacement du cloître détruit, au fond, la façade sud de l'église dont la coloration viendrait d'un incendie.

Causeries des guides d'accueil ASM/MDA

Lundi 26-février-2007
«*Morges et la famille de Beausobre*» par Jean-Paul Perrin

Lundi 26-mars-2007
«*Le casino*» par Philippe Schmidt

Lundi 30-avril-2007
«*Coup d'œil dans le futur: la santé de demain sera-t-elle influencée par le surpoids? Rôle des guides*» par Pierre Knobel

Lundi 21-mai-2007
«*Monod Henri, dit le Landamann*» par Louis Golay

Ouvertes à toute personne intéressée, les causeries se tiennent à Couvaloup 10, à 20 h. Attention à cause du système de sécurité, se présenter à 20 h. très précises, sinon on risque de trouver porte close.

Nouvelles de vos guides

Fidèlement les guides d'accueil ont offert leurs services en 2006. Ils ont eu la joie de conduire de nombreux visiteurs particuliers et en groupe ou encore lors d'occasions particulières comme le jubilé du jumelage Morges / Vertou ou les journées du Patrimoine. Pourtant, ils ne peuvent s'ôter de l'idée que leur offre est encore trop mal connue et sous-utilisée.

Le dernier jour de septembre, vos guides d'accueil ont visité le prieuré de Romainmôtier. Sous la passionnante direction de Mme Brigitte Pradervand, ils ont relu l'histoire de ce couvent et celle de sa redécouverte et restauration.

Pour les guides ce fut une expérience semblable à celle que vivent souvent les hôtes de Morges lors des visites guidées: un lieu familier, tout proche, bien connu qui sous un regard attentif prend un nouveau relief et révèle une richesse insoupçonnée!

Les guides d'accueil et vous, membres de l'ASM et habitants de Morges

Il est indéniable que la plus efficace des promotions est le bouche à oreille. Vous pouvez faire beaucoup: Avez-vous pensé à rappeler l'offre des visites guidées de la ville à tous ceux qui seraient susceptibles d'en profiter? Avez-vous songé à organiser pour quelques personnes une visite guidée de Morges? C'est possible en tout temps.

Le groupe des guides cherche du renfort. Faites connaître cet appel à toute personne qui aurait du plaisir à s'instruire sur sa ville, à accueillir et à communiquer les richesses du lieu.

Toujours à propos du vélo:

Il serait inexact de prétendre que les autorités morgiennes n'ont rien entrepris en faveur des cyclistes: (Plusieurs exemples de réalisations récentes sont disséminés dans ce bulletin. *Pages 6, 15, 19**)*

(Ci-dessous) La nouvelle mixité piétons/cyclistes basée sur le fair-play qui doit régner sur le Quai Lochmann

Mise à l'enquête publique

2006, année noire.
Presque toutes les oppositions que nous avons formulées ont été rejetées et comme nous ne sommes pas habilités à recourir, n'y n'en avons vraiment les moyens, il ne nous reste que les yeux pour pleurer.

Rue de la Gare 39

Démolition, constr. d'un immeuble de 40 logements et d'une surface artisanale 2e enquête

Nous avions fait une 1ère opposition en décembre 2005 au projet présenté, critiquant le maintien de l'entreprise Chatenoud sur le site qu'elle occupe actuellement pour des raisons de circulation et d'organisation de l'immeuble.

Nous avions aussi relevé le peu de qualité des logements offerts aux futurs locataires.

Estimant la solution présentée originale, la Municipalité a accordé le permis de construire au mois d'avril.

Les promoteurs ont pourtant remis l'ouvrage sur le métier et présenté un second projet augmenté de 4 appartements.

Constatant qu'aucune amélioration n'avait été apportée, nous avons réitéré notre opposition, en espérant que si le permis devait être délivré, la Commune ne subventionne pas cette construction malgré le manque de logements bon marché à Morges.

Rue Centrale 17

Démolition, construction d'un immeuble à affectation mixte avec garage souterrain de 17 places

En février 2006, nous avions fait opposition au permis d'implantation, jugeant problématique la sortie du parking souterrain débouchant sur la rue des Charpentiers.

En juillet, la Municipalité a balayé nos arguments et délivré le permis.

En décembre, la demande de permis de construire a été déposée. Nous avons renouvelé notre opposition à la réalisation du parking souterrain, d'autant plus motivée que l'affectation de l'immeuble a changé. Ce ne sont plus des appartements, mais des surfaces de bureaux qui seront réalisées.

Le parking des Charpentiers tout proche est à même de répondre aux besoins des futurs occupants de l'immeuble.

Rue de Lausanne 47

Construction d'un point de vente ALDI

Comme nous l'avions écrit dans notre précédent bulletin, nous avons formulé une 3ème opposition au 3ème projet ALDI.

La Municipalité vient d'accorder le permis de construire, car rien ne s'oppose à l'implantation d'une surface commerciale rue de Lausanne et les mesures qui seront prises, présélection et signalisation lumineuse, amélioreront, paraît-il, les conditions du trafic...

Seul point positif,

l'abribus réalisé devant le Centre culturel: Nous avions demandé à la Municipalité lors de la mise à l'enquête que les verres teintés soient remplacés par des verres incolores, afin de donner une plus grande transparence à cet abri. Ce qui a été fait.

En ce tout début d'année, l'ASM s'est aussi opposée à l'abattage de 4 peupliers à l'av. Hugonnet 8.

Peut-être l'année 2007 nous sera-t-elle plus favorable?

Du nouveau concernant le chapiteau

Voir « bulletin ASM», n° 40, de mai 2004

Le chapiteau susmentionné a été examiné en détail par le musée cantonal d'histoire qui l'a dessiné sur toutes ses faces.

Il s'avère que, vu sa taille et son style roman, il n'a pas pu appartenir à l'ancienne église de Morges qui était de style gothique et, vu son envergure, devait avoir des chapiteaux plus grands.

Par contre, ses modestes dimensions et son style roman pouvaient correspondre à l'Eglise de Joulens, plus petite et romane.

Il n'y a bien sûr pas de preuve absolue que cela soit la seule pierre qui nous reste du village de Joulens. Elle est déposée au Musée Forel, et l'on peut espérer qu'un jour, comme à l'Abbaye du Haut-Crêt, des travaux nous fassent découvrir un autre vestige qui nous permettra d'en savoir davantage.

Une des faces du chapiteau dessinée par le Musée Cantonal d'histoire

Musée Alexis Forel Expositions temporaires 2007

Albertine, Marta, Zinzouin et les autres

Une exposition pour petits et grands des œuvres originales de l'illustratrice Albertine

Du 15 mars au 2 décembre 2007

L'Héritage des Lumières

Histoire et présentation des plus beaux ouvrages de la Bibliothèque de Morges fondée en 1767

Du 15 mars au 2 décembre 2007

Pierre Monay, peintre morgien

Une exposition consacrée à une récente donation d'œuvres de Pierre Monay (1896-1974) au Musée Alexis Forel

Du 15 mars au 14 octobre 2007

Musée Alexis Forel Morges
Ouvert du mercredi au dimanche de 14h à 18h.
www.museeforel.ch

Réouverture 2007: le 15 mars

Les eaux de Froideville et Ballens

Souvenirs d'un ingénieur (suite)

Puits généreux ou faux espoirs?

En 1963, la commune de Morges cherchait de l'eau à Froideville/Apples. L'entreprise Gardiol avait foré un puits, mais la quantité d'eau était insuffisante. Le professeur expert conseilla de continuer à forer, afin de vérifier s'il n'y avait pas deux nappes superposées. Ce n'était pas le cas. Les communes des alentours se faisaient du souci pour leurs propres captages voisins. L'Etat demanda d'effectuer des jaugeages dans tous les points d'eau environnants. Pendant plus de deux ans, par tous les temps, tous les vendredis, on effectua des mesures dans plus de trente points d'eau. Les résultats devaient être contresignés par un représentant du propriétaire.

Il s'agissait de mesurer la hauteur d'une lame déversante, au moyen d'un bidon et d'un chronomètre, du débit d'une fontaine, ou le niveau de l'eau dans un puits. Il fut décidé d'abandonner Froideville et de tester le puits existant des cultures maraîchères de Ballens. Cet essai ne donna pas les débits espérés. On creusa donc un nouveau puits à proximité du précédent, d'un diamètre et d'une profondeur plus grande. Nous étions en 1965, le municipal préparait son rapport de gestion et écrivait qu'en 1966, les Morgiens boiraient de l'eau de Ballens. Je me suis permis de lui conseiller de ne pas faire cette promesse, car je craignais qu'il n'y ait pas les débits nécessaires. Il me répondit que je peignais le diable sur la muraille.

(Ci-dessus) M. Muselli mesure le niveau de l'eau (puits de Froideville)

(Ci-dessous) M. Muselli mesurant le débit d'une fontaîne à Yens

Une contestation sans accord

Des essais de pompage devaient avoir lieu. Des mesures furent effectuées par nos services de manière aléatoire. Elles ne correspondaient pas à celles que nous fournit le bureau mandaté qui, elles, étaient trop favorables. Devant une municipalité fraîchement élue, et en présence de divers services de l'Etat, une discussion houleuse ne parvint pas à clarifier les choses, si bien que le Service des eaux du canton demanda de reprendre les mesures, matin et soir, en présence des deux parties qui devaient signer les procès-verbaux. Très vite, les débits diminuèrent et l'on commença à pomper du sable.

Afin de trancher définitivement, la municipalité nomma trois experts . Leurs conclusions permirent d'abandonner les faux espoirs de Froideville et Ballens et de moderniser enfin le Morand tout en commençant une collaboration avec la ville de Lausanne.

Jean Alméras

Ing. EPFL

Rectificatif : Dans l'article concernant les Eaux du Morand, paru dans le bulletin précédent, il s'agit de M. Mornod et non Monod.

(Ci-dessus) M. Alméras mesure le débit de la Grande Chaudière à Yens

(Ci-dessous) M. J. Alméras mesurant le débit de la Flogère

Nuisances

Les installations techniques de l'Hôpital de Morges nuisent à la santé de tout un quartier !

De nouvelles installations techniques destinées à produire du froid et placées sur le toit ouest de l'hôpital de Morges ont été mises en service en 2000.

Dès 2001 un bruit dérangeant, de jour comme de nuit, a été constaté par plusieurs habitants du quartier.

En 2002, ayant déterminé que les installations techniques de l'Hôpital en sont la cause, une intervention est faite auprès de la Direction de l'Hôpital.

Sur la base de mesures d'amateur cette intervention est écartée en 2003.

En 2003, se basant sur les dires de la Direction de l'Hôpital, la Direction de l'Urbanisme de la Commune de Morges écarte également une nouvelle intervention.

En 2004, l'autorité cantonale (SEVEN), mandatée par un habitant du quartier, a effectivement constaté qu'il y avait dépassement des limites légales de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit.

Finalement mesurés en 2005 par un expert acousticien, les niveaux révèlent une puissance sonore double de la norme légale de jour, et 16 fois plus importante de nuit !

Le sommeil de tout le quartier est donc perturbé depuis des années, ce qui est un comble pour un Hôpital d'attenter à la santé de ses voisins !

Sur le toit de l'hôpital, les installations incriminées

A fin 2006, bien que différentes mesures ponctuelles aient permis d'en diminuer le niveau de bruit, cette installation n'est toujours pas conforme. Selon certains habitants du quartier, il semblerait même que le bruit aurait tendance à augmenter à nouveau !

Un tel laxisme serait-il toléré aussi longtemps vis-à-vis d'un citoyen lambda ... ?

Le citoyen lambda

Toujours et encore à propos du vélo:

Il serait inexact de prétendre que les autorités morgiennes n'ont rien entrepris en faveur des cyclistes: (Plusieurs exemples de réalisations récentes sont disséminés dans ce bulletin. Pages 6, 15, 19)

(Ci-dessous) Toute la zone piétonne est actuellement autorisée aux cyclistes.

(Ci-dessous) Des places de stationnement pour deux-roues, certaines couvertes, ont été aménagées.

Prix du mérite: Bulletin réponse

J'attribue mes deux fois trois voix aux réalisations suivantes (voir pages 9 à 12) :

	Constructions nouvelles	Restaurations
Première voix :	***Réalisation n°*** ☐	***Réalisation n°*** ☐
Seconde voix :	***Réalisation n°*** ☐	***Réalisation n°*** ☐
Troisième voix :	***Réalisation n°*** ☐	***Réalisation n°*** ☐

A retourner à : ***ASM***
Case 218
1110 Morges 2 jusqu'au ***samedi 31 mars 2007, ultime délai***

Procédure pour l'attribution des prix :

- Le vote est ouvert à tous. Chaque participant au vote dispose au maximum de 2 fois 3 voix. Il peut donc voter pour une, deux ou trois des réalisations des 2 catégories présentées dans ce bulletin.
- Chacune des trois voix a le même poids.
- Votre comité dépouillera les bulletins.
- Le vote est anonyme (sauf pour les personnes votant par internet).
- En présence de la presse, lors de l'Assemblée Générale du jeudi 26 avril 2007, les PRIX DU MERITE ASM 2007 seront attribués aux deux réalisations architecturales qui auront obtenu le plus de voix dans leur catégorie.
- A partir de mi-février, il sera possible de voter pour le prix du mérite sur notre site *asm-morges.ch* , mais pour éviter des votes fantaisistes ou malveillants, nous sommes obligés de demander aux personnes qui choisissent le vote par internet de s'identifier et de donner leur adresse.

Assemblée Générale 2007:

le jeudi 26 avril 2007, à 20 heures, au Musée Forel

Il existe à Morges de nombreux chemins agréables au piéton